



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 19 juin 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. BELABBES Hiazed, Mme NOWAK Hélène, M. GRESS Geoffrey, Mme BOGAERT Céline, M. DELEVOYE Christophe, Mme BOUSSEMART Guylaine, M. DRUON Francis, Mme DESSEIN Martine, M. BRAME Philippe, Mme WAQUET Nadège, Mme DELCROIX Sylviane, M. BRUERE Jérôme, Mme RUYSSSEN Sylvie, M. KASPRZYK Philippe, Mme LEFEBVRE christelle, M. DUVERT Jérôme, Mme AMADON Virginie, Mme DOLLET Pauline, M. RUDENT Sylvain, Mme WALLRICH Delphine, M. COCHE Pierre-Yves, Mme LEGRAND Aureline, M. COFFINIER Nicolas, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, M. RUCAR Nicolas

EXCUSES : M. BENAMEUR Adam par pouvoir à Mme NOWAK Hélène, M. PAGIES Gailord par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, Mme KEIRSGIETER Annie par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS : 3

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 26

Secrétaire de séance : M. Nicolas COFFINIER

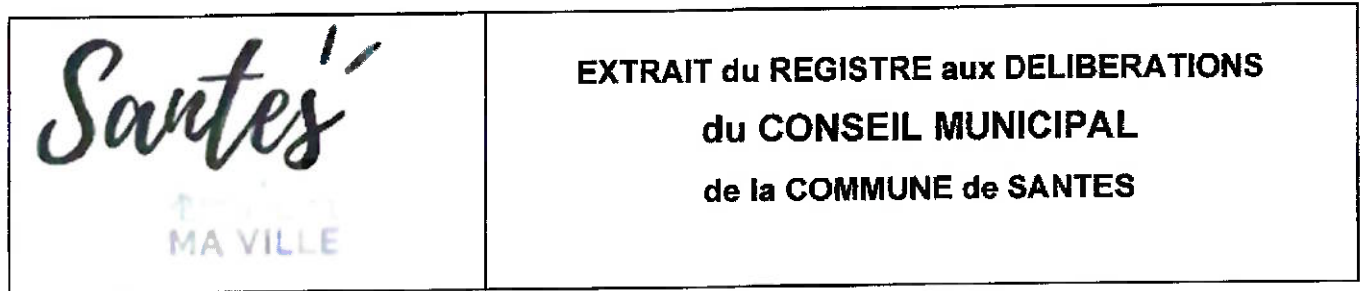
N° interne de l'acte : 2026-06-25 N°3

N° de feuillet : 04

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



ADOPTION DU PROJET DE CREATION DE DEUX COURS DE PADEL ET FIXATION DES CREDITS MAXIMUM ALLOUES AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

1) Contexte et sollicitation de la Commune par le TC Santes

Pour rappel, le Tennis Club de Santes a sollicité la Commune en septembre 2024 pour lui proposer de construire deux terrains de padel couverts sur le site actuel du tennis, situé avenue de Niedernberg.

Le projet prévoit l'implantation de ces équipements à l'emplacement d'un terrain extérieur de tennis vétuste, à proximité immédiate du club-house.

Cette demande intervient alors que le padel connaît aujourd'hui un fort engouement en raison de son caractère ludique - cette discipline se pratique en double et permet l'utilisation des parois dans le jeu - ainsi que de son accessibilité, son apprentissage étant généralement plus rapide que celui du tennis.

À ce jour, la Commune ne dispose d'aucun équipement dédié à cette pratique, tandis que le territoire des Weppes demeure faiblement doté en infrastructures de padel. Dans plusieurs communes de la Métropole européenne de Lille, les délais de réservation peuvent atteindre plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Cette situation révèle une insuffisance de l'offre locale, limitant l'accès des Santois, et notamment des jeunes, à cette discipline en plein développement.

2) Enjeux pour la Commune de Santes

Les enjeux pour la Commune de Santes sont de plusieurs ordres :

- Répondre au mieux aux nouvelles aspirations sociétales, encourager la pratique et le développement des activités sportives qui sont essentielles en termes d'inclusion sociale et de santé publique,
- Maîtriser les coûts de construction et de fonctionnement des équipements sportifs et gérer au mieux le patrimoine immobilier communal,
- Soutenir le travail associatif qui participe au dynamisme territorial et à l'attractivité de la Commune.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le maître d'œuvre a chiffré l'enveloppe nécessaire pour mettre en œuvre les deux options :

- La première option consiste en la réalisation d'une coque en bardage « simple peau » (non-isolé) avec un coût d'objectif situé entre 350 000 € HT et 360 000 € HT.
- La seconde option consiste en la réalisation d'une coque en bardage de type « panneaux sandwich (matériaux isolants) avec un coût d'objectif fixé entre 390 000 € HT et 400 000 € HT.

Il est à relever que la subvention susceptible d'être obtenue auprès de la Fédération Française de Tennis (FFT) privilégierait le choix de cette seconde option. Les ingénieurs de la FFT ont d'ores-et-déjà émis un avis technique favorable au projet, communiqué à la Commune le 26 mai 2026.

Par ailleurs, la Commune envisage de solliciter le fond de concours de la MEL en faveur des équipements sportifs dont la participation est fixée à 20% des dépenses éligibles pour le sport individuel (court de tennis, dojo, gymnastique, badminton, etc...).

5) Objet de la présente délibération

Lors du conseil municipal du 5 juin 2025, l'assemblée délibérante a manifesté son intérêt en faveur du projet et a autorisé le Maire à mener les études nécessaires à sa réalisation.

Par ailleurs, les crédits pour les travaux, tels qu'inscrits au budget primitif lors de son adoption par le conseil municipal le 27 avril 2026 ont été fixés 350 000 € HT.

Le Maire avait indiqué que le conseil municipal serait à nouveau consulté lorsque l'enveloppe du projet serait affinée, ce afin d'associer pleinement l'assemblée délibérante dans la réalisation du projet.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de création de deux cours de Padel et de fixer les crédits maximum alloués à l'opération au montant de 400 000 € HT.

La présente délibération a donc pour objet d'adopter définitivement le projet et de fixer le montant de l'enveloppe dédiée au projet de construction de deux terrains de padel au sein du complexe de tennis de la Commune.

En outre, lors du conseil municipal du 9 avril dernier, l'assemblée délibérante a délégué au Maire de Santes le pouvoir de :

« 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Si le pouvoir de signer les marchés est délégué au Maire, celui-ci est toutefois tenu par le montant des crédits inscrits au budget par l'assemblée délibérante.

L'adoption d'une délibération est donc nécessaire pour ajuster le montant des crédits alloués au projet et permettre au Maire de signer le marché public de travaux.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

3) Les modalités de gestion des futurs terrains de padel

Les modalités de gestion des futurs terrains de padel ont été approuvées lors du conseil municipal du lundi 27 avril par l'adoption d'une délibération portant adoption d'une convention bipartite.

Cette convention précise notamment les modalités de mises à disposition des installations au Tennis club de Santes, les modalités financières d'exploitation, les modalités d'organisation et d'utilisation par la Commune pour ses écoles et son accueil de loisirs.

4) Le programme de travaux envisagé et les conditions financières du projet

A) Le programme de travaux envisagé

La réalisation de ce nouvel équipement a conduit la Commune de Santes à engager un marché à procédure adaptée afin de consulter plusieurs entreprises susceptibles d'assurer les travaux, sous maîtrise d'ouvrage communale.

La phase d'appel d'offres a fait apparaître plusieurs évolutions du projet lié au contexte international et aux solutions techniques proposées par certains candidats.

D'une part, le programme de travaux élaboré par la maîtrise d'œuvre a dû intégrer la hausse du coût des matériaux, consécutive aux récentes tensions internationales et à leurs répercussions économiques, notamment liées aux événements intervenus en Iran.

Cette augmentation concerne en particulier les matériaux issus de procédés industriels fortement énergivores, tels que l'acier, l'aluminium, le ciment, le verre ou encore les matériaux isolants.

D'autre part, la consultation des entreprises a mis en évidence la nécessité d'un arbitrage technique concernant l'isolation du futur bâtiment.

La Commune devra ainsi opter entre :

- La pose d'un bardage de type « *simple peau* », composé uniquement de tôle, selon un procédé comparable à celui de la couverture actuelle du club de tennis ;
- La pose d'un bardage de type « *panneaux sandwich* », offrant des performances d'isolation supérieures.

Cette seconde solution garantirait un meilleur confort thermique pour les utilisateurs, permettrait une pratique du padel tout au long de l'année - y compris lors d'épisodes de fortes chaleurs ou de températures négatives - et assurerait une meilleure conservation des équipements sportifs.

B) Les conditions financières du projet

Si le choix définitif quant à l'isolation du bâtiment n'est pas encore effectué par la Commune, l'option consistant à installer des panneaux sandwich sur l'ensemble des parois et sur la toiture du futur bâtiment a des conséquences financières sur le coût des travaux.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est donc proposé au conseil municipal de permettre au Maire de Santes de mobiliser une enveloppe budgétaire d'un montant maximal de 400 000 € HT, en lieu et place de l'enveloppe maximale initiale de 350 000 € HT.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de construction de deux cours de PADEL,

FIXE l'enveloppe maximale affectée au projet à 400 000 € HT,

AUTORISE le virement de crédits suivant :

- Article 2111 – Terrains nus : - 50 000 €,
- Article 21314 – Bâtiments Culturels et Sportifs : + 50 000 €.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et pièces de marché relatives à cette affaire,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter toutes demandes de subventions auprès des organismes, collectivités locales et la Métropole Européenne de Lille.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix M. BELABBES Hiazed, M. BENAMEUR Adam est un vote par pouvoir de NOWAK Hélène, Mme NOWAK Hélène, M. GRESS Geoffrey, Mme BOGAERT Céline, M. DELEVOYE Christophe, Mme BOUSSEMART Guylaine, M. DRUON Francis, Mme DESSEIN Martine, M. BRAME Philippe, Mme WAQUET Nadège, Mme DELCROIX Sylviane, M. BRUERE Jérôme, Mme RUYSEN Sylvie, M. KASPRZYK Philippe, Mme LEFEBVRE christelle, M. DUVERT Jérôme, Mme AMADON Virginie, Mme DOLLET Pauline, M. RUDENT Sylvain, Mme WALLRICH Delphine, M. COCHE Pierre-Yves, Mme LEGRAND Aureline, M. PAGIES Gailord est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. COFFINIER Nicolas

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 Mme KEIRSGIETER Annie est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, M. RUCAR Nicolas

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Nicolas COFFINIER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,
M. BELABBES Hiazed

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 7/07/26

SLOW

ID : 059-215905530-20260625-DEL_PADEL26-DE